



CLCV TOURAINE  
1 Avenue Edouard MICHELIN  
LES 2 LIONS  
37200 TOURS  
Tél. : 02 47 72 71 69  
accueil@clcv-touraine.org  
www.clcv-touraine.org

## Fin des tarifs réglementés du gaz

### Attention

## aux démarcheurs peu scrupuleux

#### **D'une manière générale, nous vous invitons à ne pas répondre à un démarcheur.**

Le 1er juillet prochain, les Tarifs Réglementés de Vente (TRV) de gaz, c'est fini. Bénéficiaires de ce tarif, vous basculerez sur une offre de votre fournisseur. Vous souhaitez trouver une nouvelle offre ? Nos conseils.

#### **Ne vous précipitez pas pour changer d'offre**

A cette date, si vous n'avez pas souscrit une nouvelle offre, votre contrat basculera automatiquement vers une offre dite « passerelle » chez votre fournisseur actuel. C'est une offre de transition pour vous laisser le temps de trouver une offre de marché qui vous conviendra. Cette offre ne changera rien car le prix du kWh ne dépassera pas le plafond du bouclier tarifaire, soit 0,1043 le kWh début mai montant des TRV dont vous bénéficiez. C'est une offre à durée indéterminée... dans l'absolu elle pourrait donc continuer après la fin du bouclier tarifaire. Les conditions de cette offre « passerelle » vous ont été envoyées en avril. Sauf si vous choisissez un autre contrat, vous êtes réputé les avoir acceptées. Elle pourra être résiliée à tout moment et sans frais. Avec cette offre vous bénéficiez toujours du bouclier tarifaire (le prix du gaz sera indexé sur un indice fixé par la commission de régulation de l'énergie (CRE) qui devrait être proche de celui du TRV sur lequel il est indexé avant le 1er juillet). Le bouclier tarifaire prendra fin le 31 décembre 2023, pas de panique donc, il n'est pas urgent de changer d'offre.

#### **Il n'y aura aucune coupure, vous basculerez sur l'offre « passerelle »**

#### **Comment choisir son nouveau contrat ? Attachez-vous à la sécurité contractuelle plutôt qu'au gain tarifaire**

Pour plus de sécurité, nous vous conseillons d'opter pour une offre dont les prix sont indexés sur le bouclier tarifaire (et au 1er janvier 2024 sur l'indice CRE) et non sur les prix du marché de gros (indice PEG) qui peuvent exploser. Privilégiez les offres des grandes entreprises énergétiques car en cas de flambée des prix du marché, elles ont financièrement les reins plus solides que les petits fournisseurs et, ainsi, augmenteront moins leurs tarifs ayant pu acheter suffisamment de stock pour assurer la demande. **Comment choisir une nouvelle offre ?**

Informez-vous sur le prix du kWh, le prix de l'abonnement et des taxes. Demandez un devis global annuel en prenant comme référence votre consommation annuelle. Ne basez pas votre choix uniquement sur le prix. Regardez également leur évolution (indexé sur le prix bouclier tarifaire, indice PEG (prix du marché de gros)), les modes de paiement et tous les frais annexes (en cas de retard de paiement, existence d'un dépôt de garantie...). Une fois votre offre choisie, lisez bien votre nouveau contrat avant de le signer.

**La CLCV Touraine vous conseille. Où consulter les offres ?** Rendez-vous sur le comparateur indépendant et gratuit des fournisseurs mis en place par le médiateur de l'énergie, [www.comparateur-offres.energie-info.fr](http://www.comparateur-offres.energie-info.fr). Il permet de comparer les prix et les caractéristiques de toutes les offres et vous aide à choisir celle qui est la mieux adaptée à vos besoins et à votre budget.

